



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°317

Février 2024

Avant le Conseil Municipal la Police Pluri Communale (PPC) présente aux conseillers le bilan de l'année 2023

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2024 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 14 - pouvoirs : 4 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Bruno CRESPEL donne pouvoir à Isabelle SIRLIN, Stéphane PELLION donne pouvoir à Audrey BERTET, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Nicolas GURIEC, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Christine CHAZELLE.

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h40.

Isabelle PERRAIS est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2024

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ **FINANCES :**

- Subventions aux associations
- Subventions aux établissements
- Subvention au CCAS

❖ **ENFANCE JEUNESSE :**

- Alarme anti-intrusion à l'école publique Arc-En-Ciel
- Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc

❖ **ADMINISTRATION :**

- Modification du tableau des effectifs

❖ **VOIRIE :**

- Avenant travaux lotissement des Châtaigniers

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux RD 34, prestations complémentaires
- Tirage au sort des assises 2025
- Projet résidence sénior rue de la Picardie
- Réunion publique Énergies Renouvelables (ENR)
- La Nature Propre

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier est approuvé à l'unanimité après correction.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

✓ Subvention aux associations

Monsieur Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge des associations, présente les demandes de subventions aux associations validées par la Commission finances réunie le 12 février 2024.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour valider les montants suivants :

	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
Office Municipal des Sports de la Culture et Loisirs (OMSCL)	18			7 833.60 €
Les Cousettes de Saint-Dolay	17		1	400.00 €
Les Rendez-vous des Rives	16	1	1	400.00 €
Saint-Dolay Histoire et Patrimoine* 17 votes	17			400.00 €
Association Communale des Chasseurs Agrée (ACCA)	14	2	2	372.00 €
ACCA (chasseurs) remboursement des indemnités pour les 12 piégeurs des ragondins	15	1	2	630.00 €
Comité des fêtes de Burin	15	2	1	315.00 €
La CUMA (prêt de matériel)	17		1	157.00 €
Collectif Saint-Dolay citoyen** 16 votes	13	2	1	120.00 €
UNC AFN – Anciens combattants	18			372.00 €
Le Souvenir Français – Comité Pays de Vilaine	17		1	107.00 €
Cinéma LA COURONNE-La Roche-Bernard	18			1 100.00 €
Vilaine en fête	17	1		243.00 €
Club Rochois de Gymnastique	17		1	59.00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Morbihan	18			84.00 €
Rés'Agri Sud Est Morbihan	17		1	213.00 €
FAVEC (Fédération des Asso de Conjointes Survivants...)	18			59.00 €
Resto du Cœur du Morbihan	15	3		372.00 €
Collège St Joseph La Salle La Roche Bernard	18			590.00 €

*Patricia CANAUX étant trésorière de l'association n'a pas pris part au vote pour cette association.

** ** Audrey BERTRET et Stéphane PEILLON étant dans le bureau de l'association n'ont pas pris part au vote pour cette association

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide les montants de subventions énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à verser les subventions.

✓ Subventions aux établissements scolaires

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, propose de valider les subventions scolaires qui seront versées en 2024 :

	Par élève habitant Saint-Dolay
Fournitures scolaires	55 €
Arbre de Noël	12 €
Activités socio-éducatives/voyages/sorties scolaires	34 €
Total	101 €

Il est proposé également le versement d'une subvention pour un voyage scolaire avec nuitée : 30€ par élève habitant la commune de Saint-Dolay en classe de CM (1 fois pendant la scolarité de l'enfant).

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les montants de subventions énoncées ci-dessus, et autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions.

✓ **Subvention au CCAS**

Monsieur Le Maire propose de verser au budget du CCAS un montant de 6 000 € pour 2024.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant de la subvention et autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention.

❖ **ENFANCE JEUNESSE :**

✓ **Alarme anti-intrusion à l'école publique Arc-En-Ciel**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, propose de mettre en place un système d'alarme anti-intrusion à l'école publique Arc-En-Ciel, pour répondre au **Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)** suite à l'instruction interministérielle du 12 04 2017.

Le devis de l'entreprise CORDIA a été retenu pour un montant de 5 263.38 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise CORDIA pour un montant de 5263.38 HT et autorise Monsieur le Maire à signer.

✓ **Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, rappelle la délibération du 28 février 2013 sur le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc : le versement à l'école privée Notre-Dame Jeanne d'Arc est calculé sur la base du coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique.

Total convention (dépenses de fonctionnement) :

- Pour les classes de maternelle : 1 250,88€ x 47 élèves = 58 791,36€
 - Pour les classes élémentaires : 341,51€ x 69 élèves = 23 564,19€
- Total : **82 355,55€**

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les montants ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer les versements à l'OGEC.

❖ **ADMINISTRATION :**

✓ **Modification du Tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le modifier le tableau des emplois permanents :

- De supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à TNC de 23/35 et de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, à la suite d'un recrutement à la médiathèque.
- D'augmenter le temps de travail d'un agent au service restaurant scolaire et nettoyage des bâtiments communaux de 5 heures soit de 25 à 30 heures hebdomadaire, pour effectuer le nettoyage du complexe sportif.
- D'augmenter du temps de travail de l'agent qui occupe le poste à l'agence postale d'1h15 par semaine soit de 17h à 18h15 hebdomadaire.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications du tableau des effectifs à compter du 1er mars 2024.

❖ **VOIRIE :**✓ **Avenant Travaux lotissement des châtaigniers**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant au lot 1 travaux de terrassement-voirie au lotissement des Châtaigniers est nécessaire. Cet avenant consiste à la création d'un mur de soutènement préfabriqué. Il est à mettre en place au niveau du chemin piéton qui monte au sud du lotissement, le long du pignon de la maison en limite de ce chemin. L'avenant est d'un montant de 3 966.10 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avenant 1 au lot terrassement-voirie pour un montant de 3 966.10 € HT. Le montant total du marché pour le lot 1 est donc de 90 773.58 € HT.

C. Informations :

- Travaux RD 34 : des prestations complémentaires : la prestation de chemisage du réseau eaux usées, Le marché de base comprenait le réseau principal, l'option concerne les antennes jusqu'au tabouret de raccordement.
- Tirage au sort des assises 2025, les jurés ont été tiré au sort.
- **Projet résidence sénior rue de la Picardie :**
La commune accompagne un porteur de projet pour la création d'une résidence seniors rue de la Picardie. Elle serait construite par l'ESH (Entreprise Sociale pour l'Habitat) Les Ajoncs de Vannes, la résidence serait gérée par le Clarpa de Saint-Avé, association qui œuvre sur tout le département pour le maintien à domicile et la rupture de l'isolement social.

Initié par la commune, ce projet a pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées en leur offrant une solution de logement en centre-ville, leur permettant ainsi de profiter des services de proximité (commerces, transports).

Cette résidence, composée d'appartements, accueillerait les seniors autonomes qui souhaiteraient rester indépendants, chacun habiterait chez soi au sein d'un même ensemble immobilier où seraient organisées des activités communes favorisant ainsi le lien social.
- Réunion publique Énergies Renouvelables (ENR) : rappel de la réunion publique sur la définition des ZAN sur les communes de Nivillac et Saint-Dolay le mardi 5 mars
- La Nature Propre : le 17 mars ACCA invite tous les citoyens à venir nettoyer la nature, rendez-vous à 9h00 parking de la salle de convivialité.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 mars 2024 à 20h00